

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 634

13 mars 2008

SOMMAIRE

Ageney S.A.	30395	Oil Technologies International S.A.	30429
Astrofin S.A.	30395	ÖkoWorld Lux S.A.	30431
B2C S.à r.l.	30424	Parfiso S.A.	30400
Backford Investments	30403	Peafield Holdings S.à r.l.	30429
Barby Holding S.à r.l.	30431	PG Silver S.A.	30432
Bestinvest S.A.	30399	Prestations, Maintenance, Bolting S.à r.l.	30432
Caldera Investment S.A.	30398	ProLogis European Developments Holding S.à r.l.	30429
Casimir S.A.	30430	Racing Competitions and Management In- ternational S.A.	30420
Cestas S.A.	30386	Reech AiM Group	30406
Château de Puycharnaud S. à r. l.	30427	Repco 14 S.A.	30386
C.H.P. International S.A.	30427	Roflex S.A.	30400
Citynet Trading S.A.	30413	Sauster S.à r.l.	30395
Convection Holding S.A.	30401	Shiplux III S.A.	30428
Covalfi S.A.	30399	Shiplux IV S.A.	30428
European Energy Systems S.A.	30431	Shiplux V S.A.	30428
European Geophysical Services S.A.	30397	Silcart S.A.	30394
Fassbinder, Bidaine Luxembourg S.A.	30420	Société d'Organisation Touristique S.A.	30431
Fiduciaire Benoy Consulting S.à.r.l.	30419	Sojumath Invest S.A.	30409
Finalourec	30394	Star Packaging S.à r.l.	30396
Friogen S.A.	30429	Sterling Holdings S.A.	30432
Giala S.A.	30426	Technochem S.A.	30432
Global NR Holding S.A.	30399	Telindus	30430
Grandstand Investments S.à r.l.	30420	Telindus PSF S.A.	30430
Grinlux Holding S.A.	30430	Theolia S.A.	30406
Imbali Resources S.A.	30402	Traveling Holding S.A.	30430
ING Lux Insurance International S.A.	30400	Treveria Eight S.à r.l.	30392
Josephsun	30418	Trizec S.à r.l.	30398
Kerentech S.A.	30413	United Foundries Holding S.à r.l.	30386
Lumédia Groupe Sàrl	30409	Unit Energy Systems S.A.	30431
Meca Team S.A.	30413	Viasystems Luxembourg II S.à r.l.	30411
Medfinance S.A.	30422		
Mikado Online S.A.	30405		
Minotauro Holding S.A.	30425		
M.T.B. S.A.	30428		
Mytec S.à r.l.	30416		
Nexus Medical Partners II S.C.A. SICAR	30406		

Repc 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.943.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la société en date du 27 octobre 2006

Madame Samia Rabia, administrateur A de la Société, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a été nommée en qualité de Président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022678/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Cestas S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 235.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 36.657.

EXTRAIT

En date du 17 janvier 2008, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Patrick Bos, en date du 1^{er} décembre 2007, de sa fonction d'Administrateur.

Cooptation au poste d'Administrateur de Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Conformément aux statuts, le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008026445/7491/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

United Foundries Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.729.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of January.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

1. Mr Hugh Aiken, residing at 305, New Darlington Road Media, PA 19063, United States of America.
2. INNOVA/4 L.P., incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, both here represented by Mr Max Mayer, employee, with professional address in L-1413 Luxembourg-Eich, by virtue of a power of attorney dated December 20th, 2007.

Which proxies, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company UNITED FOUNDRIES HOLDING S.à r.l., with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section

B number 131.729, has been incorporated by deed dated August 9th, 2007 and enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 20th, 2007 under number 2371, hereafter the «Company».

- That the share capital of the Company amounts to fifty thousand euros (EUR 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.
- That the appearing parties represent 100% of the share capital.
- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda:

1. Modification of the number of the Board of Managers;
2. Modification of the power of vote for the shareholders meeting;
3. Replacement of the terms «partners» by the terms «shareholders»;
4. Amendment of the Articles of Association further to the above resolutions;
5. Miscellaneous.

That, based on the aforementioned agenda, the appearing parties took the following resolutions:

First resolution

It has been resolved to add one A manager in the board of managers whereby the Company is managed by five managers maximum: three (3) A Managers maximum and two (2) B Managers maximum.

Second resolution

It has been resolved to modify the power of vote for the shareholders meeting. All collective decisions are only validly taken as they are adopted by three quarters of the shareholders.

Third resolution

It has been resolved to replace all the terms «partners» by the terms «shareholders» in the English version of the articles of association.

Fourth resolution

It has been resolved to amend accordingly the Articles of Association of the Company as follows:

« **Art. 1.** There is formed by the present appearing parties mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The company may furthermore issue all kinds of bonds, debentures or securities, as deemed necessary or useful to the realisation of its object.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name UNITED FOUNDRIES HOLDING S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at fifty thousand euros (50,000.- EUR) represented by fifty thousand shares (50,000) with a par value of one euro (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by five managers maximum: three (3) A managers maximum and two (2) B managers maximum. They will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least four (4) out of five (5) members are present or represented. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented. One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the joint signature of one A Manager together with one B Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by three quarter of the shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by three quarters of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends maybe paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles.

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,600.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, soussigné.

Ont comparu:

1. M. Hugh Aiken, résidant au 305, New Darlington Road Media, PA 19063, Etats Unis d'Amérique.
2. INNOVA/4 L.P., société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,
tous deux ici représentés par Monsieur Max Mayer, employé, domicilié professionnellement à L-1413 Luxembourg-Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé datée 20 décembre 2007.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée UNITED FOUNDRIES HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 131.729, a été constituée suivant acte reçu en date du 9 août 2007 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 octobre 2007 sous le numéro 2371, ci-après la «Société».
- Que le capital social de la Société s'élève à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.
- Que les comparants représentent 100% du capital.
- Que les comparants ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification du nombre de membres du Conseil de Gérance.
2. Modification du pouvoir de vote au sein de l'assemblée des associés.
3. Remplacement des termes «partners» par les termes «shareholders».
4. Modification afférente des statuts suite aux résolutions qui précèdent.
5. Divers.

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, les comparants ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé d'ajouter un gérant A dans le conseil de gérance. Par conséquent, la Société est gérée par cinq gérants maximum: trois (3) gérants A maximum et deux (2) gérants B maximum.

Deuxième résolution

Il a été décidé de modifier le pouvoir de vote au sein de l'assemblée des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient prises par trois quarts des associés.

Troisième résolution

Il a été décidé de remplacer tout les termes «partners» par les termes «shareholders» dans la version anglaise dans statuts.

Quatrième résolution

En accord avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier les statuts de la société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les comparants et par toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistance, prêts, avances et garanties.

La société peut en outre émettre tous types d'obligations ou de valeurs mobilières, tel que jugé nécessaire ou utile à la réalisation de son objet.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de UNITED FOUNDRIES HOLDING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par cinq gérants maximum: trois gérants (3) A maximum et deux (2) gérants B maximum. Ils formeront un Conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant de même catégorie pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins quatre sur cinq gérants sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par trois quarts associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de trois quarts des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution

d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de 1.600,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008. Relation: LAC/2008/1454. — Reçu 12 euros.

Pour le Receveur (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008027003/206/321.

(080027546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Treveria Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.992.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TREVERIA G S.à r.l., a limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 116.356, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, here represented by Stéphanie Rey, private employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on January 2008.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named person, represented as mentioned above, declare:

I. That TREVERIA G S.à r.l., prenamed, is the sole shareholder of TREVERIA EIGHT S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 124.992 (the «Company»), incorporated by public deed of the undersigned notary on February 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 850 of May 10, 2007;

II. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- €) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euros (25.- €) each, entirely subscribed for and fully paid up.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company unanimously decide to increase the capital of the Company by an amount of 1,000,000.- € (one million euros) so as to bring it from 12,500.- € (twelve thousand five hundred euros) to 1,012,500.- € (one million twelve thousand five hundred euros) by the issue of 40,000 (forty thousand) new shares, all with a par value of 25.- € (twenty-five euros) each.

Subscription and Payment

The new shares have all been subscribed for as follows:

- 40,000 (forty thousand) new shares by TREVERIA G S.à r.l. and paid up by a contribution in cash for an aggregate amount of 1,000,000.- € (one million euros),

which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

The sole shareholder of the Company unanimously decides to subsequently amend article 6 of the current articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at 1,012,500.- € (one million twelve thousand five hundred euros), represented by 40,500 (forty thousand five hundred) shares, with a nominal value of 25.- € (twenty-five euros) each, entirely subscribed for and fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at ten thousand Euro (€ 10,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le onze janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

TREVERIA G S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 116.356 représentée par Stéphanie Rey, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Laquelle procuration est signée ne varietur par le mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

I. TREVERIA G S.à r.l., susnommé, est le seul associé de TREVERIA EIGHT S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 124.992 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 850 du 10 mai 2007;

II. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500.- €) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (25.-€) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide à l'unanimité d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de 1.000.000.- € (un million euros) pour le porter de 12.500.- € (douze mille cinq cents euros) à 1.012.500.- € (un million douze mille cinq cents euros) par l'émission de 40.000 (quarante mille) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de 25.- € (vingt-cinq euros) chacune.

Souscription et libération

Les parts sociales nouvelles ont été toutes souscrites comme suit:

- 40.000 (quarante mille) parts sociales nouvelles par TREVERIA G S.à r.l. et entièrement libérées par un apport en espèces à concurrence d'un montant de 1.000.000,- € (un million euros) qui sont à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts actuels de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital ci- dessus comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 1.012.500,- € (un million douze mille cinq cents euros) divisé en 40.500 (quarante mille cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25,- € (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.».

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à dix mille Euro (€ 10.000,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Rey, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008. Relation: LAC/2008/2331. — Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008026990/211/101.

(080027045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Silcart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008026839/272/12.

(080026349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Finalourec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 1.601.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 juin 2007

L'Assemblée Générale ordinaire a décidé de:

- Prendre acte de la démission de Monsieur François Fabre de son mandat d'Administrateur

- Désigner en tant que nouvel Administrateur Monsieur Bertrand Cantegrit, demeurant au 45, rue Emile Menier, F-75116 Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts, le mandat de l'Administrateur prendra fin avec l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Signature.

Référence de publication: 2008026791/574/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Astrofin S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.442.

—
EXTRAIT

En date du 17 janvier 2008, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Patrick Bos, en date du 1^{er} décembre 2007, de sa fonction d'Administrateur.

Cooptation au poste d'Administrateur de Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Conformément aux statuts, le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008026447/7491/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01276. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Ageney S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.682.

—
EXTRAIT

En date du 17 janvier 2008, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Patrick Bos, en date du 1^{er} décembre 2007, de sa fonction d'Administrateur.

Cooptation au poste d'Administrateur de Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Conformément aux statuts, le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008026448/7491/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Sauster S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.507.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008026824/5770/12.

(080026124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Star Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 117.856.

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée STAR PACKAGING S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117.856, constituée suivant acte reçu le 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1748 du 19 septembre 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine Peuteman, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia Uhl, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les soixante-quatre mille (64.000) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 100.000,- en vue de le porter de EUR 1.600.000,- à EUR 1.700.000,- par la création de 4.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en numéraire, chaque associé souscrivant au prorata de sa participation dans le capital social comme suit:

EUROKNIGHTS V-A FCPR: 804 parts sociales

EUROKNIGHTS V-B FCPR: 3.027 parts sociales

EUROKNIGHTS V-C FCPR: 169 parts sociales

2. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros) représenté par 68.000 (soixante-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

3. Démission de M. Edoardo Bugnone de ses fonctions de gérant et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

4. Nomination de M. Gilles Mougenot, demeurant à F-75116 Paris, 5-7, rue Lesueur, comme nouveau gérant, et ce pour une durée indéterminée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 100.000,- (cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.600.000,- (un million six cent mille euros) à EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros) par la création de 4.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par versement en numéraire, comme suit:

EUROKNIGHTS V-A FCPR: 804 parts sociales

EUROKNIGHTS V-B FCPR: 3.027 parts sociales

EUROKNIGHTS V-C FCPR: 169 parts sociales

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les associés actuels, représentés par Madame Catherine Peuteman, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital, chacun proportionnellement à sa participation dans le capital de la société, par paiement en espèces, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.700.000,- (un million sept cent mille euros) représenté par 68.000 (soixante-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la démission de M. Edoardo Bugnone de ses fonctions de gérant et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer M. Gilles Mougenot, demeurant à F-75116 Paris, 5-7 rue Lesueur, comme nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et ce pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Peuteman, C. Grundheber, A. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11482. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008026992/211/82.

(080027056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

European Geophysical Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 43.973.

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN GEOPHYSICAL SERVICES S.A., ayant son siège social à L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43.973, constituée suivant acte reçu le 21 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 375 du 18 août 1993, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 14 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1541 du 25 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.800 (mille huit cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer à L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

2. Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer à L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Rodange, Grand-Duché de Luxembourg

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, Relation: LAC/2008/5350. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008026989/211/44.

(080027182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Caldera Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.496.

—
EXTRAIT

En date du 17 janvier 2008, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Patrick Bos, en date du 1^{er} décembre 2007, de sa fonction d'Administrateur.

Cooptation au poste d'Administrateur de Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Conformément aux statuts, le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008026444/7491/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Trizec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.711.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 préalablement enregistré et déposé le 25 octobre 2007 auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro L070146404.04, ultérieurement modifié a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008027094/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04243. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Covalfi S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.507.

—
EXTRAIT

En date du 17 janvier 2008, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Patrick Bos, en date du 1^{er} décembre 2007, de sa fonction d'Administrateur.

Cooptation au poste d'Administrateur de Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Conformément aux statuts, le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008026449/7491/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Global NR Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.493.

—
EXTRAIT

En date du 17 janvier 2008, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Patrick Bos, en date du 1^{er} décembre 2007, de sa fonction d'Administrateur.

Cooptation au poste d'Administrateur de Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Conformément aux statuts, le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008026450/7491/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01283. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Bestinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 93.132.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008026825/5770/12.

(080026128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Parfiso S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.133.

—
EXTRAIT

En date du 17 janvier 2008, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Patrick Bos, en date du 1^{er} décembre 2007, de sa fonction d'Administrateur.

Cooptation au poste d'Administrateur de Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Conformément aux statuts, le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008026446/7491/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Roflex S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.869.

—
EXTRAIT

En date du 17 janvier 2008, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Patrick Bos, en date du 1^{er} décembre 2007, de sa fonction d'Administrateur.

Cooptation au poste d'Administrateur de Madame Catherine Peuteman, employée privée, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Conformément aux statuts, le nouvel Administrateur est coopté jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008026451/7491/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

ING Lux Insurance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.305.

—
Statuts coordonnés en date du 21 décembre 2007 - acte n° 952 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008026828/208/12.

(080026175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Convection Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.856.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SEQUIN SOCIETE INTERNATIONALE EQUIPEMENTS INDUSTRIELS ETABLISSEMENT, avec son siège social à Heiligkreuz, 46, FL-9492 Eschen - Liechtenstein, inscrite au Registre du Commerce du Liechtenstein sous le numéro H. 330/70,

Ici représentée par Aurélie Katola, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, qui demeurera annexée au présent acte, laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société CONVECTION HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg section B 109.856 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1377 du 13 décembre 2005;

H. Que le capital social de la société CONVECTION HOLDING S.A., précitée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenu seule propriétaire des actions de la Société CONVECTION HOLDING S.A.;

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société Anonyme CONVECTION HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société SEQUIN SOCIETE INTERNATIONALE EQUIPEMENTS INDUSTRIELS ETABLISSEMENT, prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société CONVECTION HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

VI. De sorte que la liquidation de la société CONVECTION HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et du Commissaire aux Comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à 1.200,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Katola, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/69. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027353/211/49.

(080027225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Imbali Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 83.703.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-eight of December.

Before the undersigned Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

IMBALI RESOURCES LTD, having his registered office in Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

Represented by Aurélie Katola, private employee, residing professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in private seal, which will be annexed at the present deed.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the corporation IMBALI RESOURCES S.A., having its principal office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg section B 83.703 has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen on September 12th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 194 of February 5th, 2002;

II. That the capital of the corporation IMBALI RESOURCES S.A. is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Shareholder of the Company IMBALI RESOURCES S.A.;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company IMBALI RESOURCES S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company IMBALI RESOURCES LTD, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of IMBALI RESOURCES S.A., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of IMBALI RESOURCES S.A. is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the directors and the Statutory Auditor (Commissaire aux comptes) of the company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at 1,200.- Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IMBALI RESOURCES LTD, ayant son siège social Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Représentée par Aurélie Katola, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle demeurera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société IMBALI RESOURCES S.A., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg section B 83.703 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 12 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 5 février 2002;

II. Que le capital social de la société IMBALI RESOURCES S.A., précitée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenue seule propriétaire des actions de la Société IMBALI RESOURCES S.A.;

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société Anonyme IMBALI RESOURCES S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société IMBALI RESOURCES LTD, prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société IMBALI RESOURCES S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société IMBALI RESOURCES S.A. est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et du Commissaire aux Comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à 1.200,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Katola, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/65. — Reçu 12 euros

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 22 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027352/211/88.

(080027191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Backford Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 99.563.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-eight of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Yaron Bruckner, residing 31, avenue Princesse Grâce, 98000 Monte Carlo, Principauté de Monaco

Here represented by Aurélie Katola, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which will be annexed at the present deed.

Such appearing person, acting in his capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the corporation BACKFORD INVESTMENTS S.à r.l., having its principal office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg section B 99.563 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler on December 3rd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 453 of 29 April 2004;

II. That the capital of the corporation BACKFORD INVESTMENTS S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing person is the sole Partner of the Company BACKFORD INVESTMENTS S.à r.l.;

IV. That the appearing person has decided to dissolve the company BACKFORD INVESTMENTS S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That Mr Yaron Bruckner, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of BACKFORD INVESTMENTS S.à r.L, declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of BACKFORD INVESTMENTS S.à r.l. is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at 1,200.- Euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Yaron Bruckner, résidant, 31, avenue Princesse Grâce, 98000 Monte Carlo, Principauté de Monaco

Ici représenté par Aurélie Katola, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle demeurera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société BACKFORD INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg section B 99.563 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 453 du 29 avril 2004;

II. Que le capital social de la société BACKFORD INVESTMENTS S.à r.l., précitée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que le comparant, prénommé, étant devenu seul propriétaire des actions de la Société BACKFORD INVESTMENTS S.à r.l.;

IV. Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société à Responsabilité Limitée BACKFORD INVESTMENTS S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que M. Yaron Bruckner, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société BACKFORD INVESTMENTS S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société BACKFORD INVESTMENTS S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

30405

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à 1.200,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Katola, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/71. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027349/211/87.

(080027213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Mikado Online S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.204.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Camille Groff, publicitaire, né à Luxembourg, le 18 janvier 1960, demeurant à L-8284 Kehlen, 11, rue de Kopstal,

propriétaire d'une (1) action

2.- Monsieur Jean-Luc Mines, administrateur de sociétés, demeurant à L-2333 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Pier

propriétaire d'une (1) action

3.- La société à responsabilité limitée SANLUCA S.à r.l., (anciennement SANLUCA S.A.) ayant son siège social L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch, ici représentée par son gérant unique Monsieur Camille Groff, publicitaire, né à Luxembourg, le 18 janvier 1960, demeurant à L-8284 Kehlen, 11, rue de Kopstal

propriétaire de quatre-vingt dix-huit (98) actions

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. MIKADO ONLINE S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 75.204

II. que la société a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Rédange-sur-Attert du 17 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 533 du 25 juillet 2000

III. Le capital social émis de la Société est actuellement de quarante mille euros (40.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de quatre cents euros (400,- EUR) chacune.

IV. Les Actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

V. Les Actionnaires déclarent être devenus propriétaires de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associés, représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2007, date à laquelle l'activité commerciale a définitivement cessée;

VI. Les Actionnaires déclarent que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus solidairement de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VII Décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil d'administration et le commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège de la société savoir L-1470 Luxembourg, 38, route de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants préqualifiés ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Groff, J.-M. Mines, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, Relation: LAC/2008/4566. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008027347/206/46.

(080027169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Nexus Medical Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008027659/242/13.

(080027102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Reech AiM Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.129.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50725 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008027654/211/11.

(080027324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Theolia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.246.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) ZYBURN LIMITED société privée de droit de l'Ile of Man, avec siège social à Douglas, 5 Athol Street (Ile of Man), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Douglas, sous le numéro 112592, représentée par Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Douglas (Ile of Man), le 28 janvier 2008; et

2) Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de THEOLIA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) divisé en 320 (trois cent vingt) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1) ZYBURN LIMITED, prénommée,	319
2) Monsieur Antonio Fernandes, prénommé,	1
Total:	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Lorenzo Gianello, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
 - b) Monsieur Régis Donati, expert comptable, né à Briey (France) le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
 - c) Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, né à San Donà Di Piave (Italie) le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
5. Le siège social est fixé au L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparantes ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fernandes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, LAC/2008/5418. — Reçu 160 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008027284/5770/138.

(080027303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Lumédia Groupe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 101.604.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

LUMEDIA GROUPE sàrl

Signature

Référence de publication: 2008027249/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09850. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Sojumath Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 136.247.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Marie-Pierre Denis, employée privée, née le 30 juillet 1965 à Villerupt (France), demeurant professionnellement 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

2) Madame Carole Cahen, employée privée, née le 31 octobre 1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de SOJUMATH INVEST S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même de l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et de droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garantie à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La société a en outre pour objet la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un court terme n'excédant pas six années.

Les administrateurs sont de catégorie A et B.

La nomination des administrateurs requiert l'unanimité de tous les actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tout désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle d'un administrateur de catégorie A, soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A ensemble avec un administrateur de catégorie B.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit selon convocation d'un des actionnaires ou de l'administrateur délégué le 30 juin à onze heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Toute modification des statuts requiert l'unanimité de tous les actionnaires.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Madame Marie-Pierre Denis, prénommée,	500
2) Madame Carole Cahen, prénommée,	500
Total: actions	<u>1.000</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimés à la somme de mille cinq euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci- avant désignées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

a) Monsieur Alain Hacon, Comptable fiscaliste agréé IPCF, né le 22 juillet 1963 à Bruxelles, demeurant à 8, rue Abbaye de Bonne Espérance à B-1325 Chaumont-Gistoux,

b) Monsieur Robert Guiaux, Comptable fiscaliste agréé IPCF, né le 25 juin 1969 à Ixelles, Belgique, demeurant à 14, avenue de Marsan, B-1420 Braine L'Alleud.

Administrateur de catégorie B:

c) Madame Carole Cahen, employée privée, née le 31 octobre 1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement 3, rue des Foyers L-1537 Luxembourg.

2. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Jacques Guiaux, expert-comptable en retraite, né le 7 mars 1942 à Ixelles, Belgique, demeurant à B-1080 Molenbeek-Saint-Jean (Bruxelles), 10, rue des Déménageurs.

La durée de leurs mandats expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

3. L'adresse de la société est fixée à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-P. Denis, C. Cahen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, LAC/2008/5419. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008027283/5770/119.

(080027314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Viasystems Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.688.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven on the thirteenth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mister Philippe Stanko, private employee, with professional address in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey
«the proxy»

acting as a special proxy of VIASYSTEMS II ULC, with registered office at Suite 800,1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3 J 2X2, USA,

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I- That the société à responsabilité limitée VIASYSTEMS LUXEMBOURG II S.à R.L., having its head office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 75.688, has been incorporated by deed enacted on the 31st of March 2000, published in the Mémorial C number 630 of the 5th of September 2000.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée VIASYSTEMS LUXEMBOURG II S.à R.L., amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of VIASYSTEMS LUXEMBOURG II S.à R.L.

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandatory, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or

unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille sept, le treize novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Philippe Stanko, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey «le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de VIASYSTEMS II ULC ayant son siège social à Suite 800,1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2, USA,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée VIASYSTEMS LUXEMBOURG II S.à R.L. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 75688, a été constituée suivant acte reçu le 31 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 630 du 5 septembre 2000.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée VIASYSTEMS LUXEMBOURG II S.à R.L. prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société VIASYSTEMS LUXEMBOURG II S.à R.L.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Stanko, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, Relation LAC/2007/35752. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027351/211/83.

(080027197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Citynet Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 119.659.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027231/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01446. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080027434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Kerentech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie / Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 107.621.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027230/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01440. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080027428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Meca Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 136.259.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Smain Zahi, tuyauteur, né à Algrange le 13 avril 1979, demeurant à F-57650 Fontoy, 28, rue de l'Ecole (France);

2) Monsieur Mustapha Karchi, comptable, né à Algrange le 13 novembre 1974, demeurant à F-57650 Boulange, 18, rue de la Forêt.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MECA TEAM S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Schifflange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal la réalisation et l'exécution de tous travaux de soudure, de tuyauterie, de montage de tuyauterie, de chaudronnerie, de serrurerie, ainsi que toutes opérations industrielles et commerciales s'y rapportant.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, le tout dans le respect et les limites de toutes activités réglementées.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euro (31,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Smain Zahi prénommé: huit cents actions;	800
2) Monsieur Mustapha Karchi prénommé: deux cents actions;	<u>200</u>
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

- Monsieur Smain Zahi prénommé,

- Monsieur Mustapha Karchi prénommé,

- Monsieur Patrick Belluz, tuyauteur, né à Algrange le 22 février 1965, demeurant à F-54680 Crunes, Dame Blanche.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Brahim Zahi, chaudronnier, né à Algrange le 24 novembre 1977, demeurant à F-57650 Fontoy, 28, rue des Ecoles (France).

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

5. Le siège social de la société est fixé à L-3844 Schifflange, ZI Luxembourg Heck.

6. L'Assemblée nomme Monsieur Smain Zahi prénommé en qualité d'administrateur-délégué de la Société.

Il a les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et peut engager la Société par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Zahi, M. Karchi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, LAC/2008/5464. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008027280/220/152.

(080027572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Mytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE ILOT OUEST.

R.C.S. Luxembourg B 136.265.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Yvette Melchior, négociant en immeuble, née à Dudelange, le 30 juillet 1956, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 42, boulevard J. F. Kennedy.

2.- Mademoiselle Tessy Siedler, étudiante, née à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 1985, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 42, boulevard J.F. Kennedy.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

MYTEC S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière, la mise en valeur et la gestion d'immeubles et de toutes propriétés immobilières situées au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, industrielle, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation, l'extension et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Ehlerange.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Madame Yvette Melchior, prénommée, soixante-sept parts sociales	67
2.- Mademoiselle Tessy Siedler, prénommée, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société: Madame Yvette Melchior, née à Dudelange, le 30 juillet 1956, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 42, boulevard J. F. Kennedy.

II.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Michel Siedler, négociant en immeuble, né à Luxembourg, le 1^{er} août 1955, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 42, boulevard J. F. Kennedy.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité Zare Ilot Ouest, Bâtiment MGM.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Y. Melchior, T. Siedler, F. Kessler.

Enregistré à Luxembourg, le Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2008, Relation: EAC/2008/1114. — Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008027290/219/76.

(080027629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Josephsun, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 66.890.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Christian Brullard, gérant de société, demeurant à D-66111 Sarrebruck, Rosenstrasse 4, (Allemagne), ici représenté par Madame Sandrine Bellatreccia, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

a) Que la société à responsabilité limitée JOSEPHSUM (ci-après dénommée la «Société»), avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66.890, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 21 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7 du 6 janvier 1999.

b) Que le capital social a été fixé lors de la constitution à un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, évalué à 24.789,35 EUR.

c) Que suite à une cession de parts sociales sous seing privé du 7 décembre 2007, Monsieur Christian Brullard, préqualifié, est devenu associé unique de la Société.

d) Que cette cession de parts sociales a été approuvée par l'associé unique et qu'il la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

e) Que le comparant, en tant que seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société, a décidé de dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

f) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 31 décembre 2007 et sa mise en liquidation.

g) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Qu'il est constaté que le comparant se trouve investi de tous les éléments actifs de la Société et qu'il répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.

i) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est achevée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Sociétés pour l'exécution de son mandat.

k) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Christian Brullard à D-66111 Sarrebruck, Rosenstrasse 4, (Allemagne).

l) Que les livres et documents de la Société dissoute sont à produire sur première demande, sans déplacement et sans frais.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cet acte, est dès lors évalué à sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Bellatreccia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 janvier 2008, Relation GRE/2008/346. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, le 15 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008027345/231/55.

(080027156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Fiduciaire Benoy Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 39.261.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société civile de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, SOCIETE CIVILE D'EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE, avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1.868,

ici dûment représentée par ses cinq associés à savoir Messieurs Jean-Marie Boden, Romain Wagner, Roland De Cillia, Jeannot Diderrich et Madame Nathalie Prieur, tous avec adresse professionnelle à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»), avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 39.261, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 19 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 283 du 29 juin 1992,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 2 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1049 du 9 juillet 2002.

b) Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

c) Que suite à diverses cessions de parts sociales sous seing privé, la société civile de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, SOCIETE CIVILE D'EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE, prédésignée, est devenue associée unique de la Société.

d) Que ces cessions de parts sociales ont été approuvées par l'associée unique et qu'elle les considère comme dûment significatives à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

e) Que la comparante, en tant qu'associée unique, a décidé de dissoudre la Société.

f) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

g) Que la comparante, en tant qu'associée unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

h) Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

i) Que la comparante est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

j) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

k) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

l) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de la société civile FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, SOCIETE CIVILE D'EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Boden, R. Wagner, R. De Cillia, J. Diderrich, N. Prieur, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 janvier 2008. Relation GRE/2008/388. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008027346/231/57.

(080027154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Fassbinder, Bidaine Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 83.962.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2008.

FBL S.A

Signature

Référence de publication: 2008027250/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07194. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Racing Competitions and Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 80.605.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027227/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01430. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Grandstand Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 88.728,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.287.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KARA INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 124.288, here represented by Ms Frédérique Davister, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on January 17, 2008.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of GRANDSTAND INVESTMENTS S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 124.287, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 8th of January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 18, 2007, number 638. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on the 9th of May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 7, 2007, number 1921 (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by sixty-six thousand two hundred twenty-eight Australian Dollars (AUD 66,228) from its current amount of twenty-two thousand five hundred Australian Dollars (AUD 22,500) up to

eighty-eight thousand seven hundred twenty-eight Australian Dollars (AUD 88,728) through the issue of sixty-six thousand two hundred twenty-eight (66,228) shares with a par value of one Australian Dollar (AUD 1) each;

2. Subsequent Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company.

The above appearing party has requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by sixty-six thousand two hundred twenty-eight Australian Dollars (AUD 66,228) in order to bring it from its current amount of twenty-two thousand five hundred Australian Dollars (AUD 22,500) up to eighty-eight thousand seven hundred twenty-eight Australian Dollars (AUD 88,728) through the issue of sixty-six thousand two hundred twenty-eight (66,228) shares with a par value of one Australian Dollar (AUD 1) each.

The sixty-six thousand two hundred twenty-eight (66,228) shares have been subscribed by KARA INVESTMENTS S. à r.l., aforementioned, for an aggregate price of two sixty-six thousand two hundred twenty-eight Australian Dollars (AUD 66,228) entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind of an aggregate amount of forty thousand euro (EUR 40,000) (being equivalent to sixty-six thousand two hundred twenty-eight Australian Dollars (AUD 66,228) based on the exchange rate as of December 24, 2007).

Proof has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, Article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at eighty-eight thousand seven hundred twenty-eight Australian Dollars (AUD 88,728) divided into eighty-eight thousand seven hundred twenty-eight (88,728) shares of one Australian Dollar (AUD 1) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KARA INVESTMENTS S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 124.288, représenté par Mademoiselle Frédérique Davister, licenciée en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2008 à Luxembourg.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de GRANDSTAND INVESTMENTS S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 124.287, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 avril 2007, sous le numéro 638. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 9 mai 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au 8 septembre 2007, sous le numéro 1921 (ci-après la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante-six mille deux cent vingt-huit Dollars Australiens (AUD 66.228) pour porter son montant actuel de vingt-deux mille cinq cents Dollars Australiens (AUD 22.500) à quatre-vingt-huit mille sept cent vingt-huit Dollars Australiens (AUD 88.728) par l'émission de soixante-six mille deux cent vingt-huit (66.228) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-six mille deux cent vingt-huit Dollars Australiens (AUD 66.228) pour porter son montant actuelle de vingt-deux mille cinq cents Dollars Australiens (AUD 22.500) à quatre-vingt-huit mille sept cent vingt-huit Dollars Australiens (AUD 88.728) par l'émission de soixante-six mille deux cent vingt-huit (66.228) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1) chacune.

Les soixante-six mille deux cent vingt-huit (66.228) parts sociales ont été souscrites par KARA INVESTMENTS S. à r.l., susmentionné, à un prix total de soixante-six mille deux cent vingt-huit Dollars Australiens (AUD 66.228), tout étant alloué au capital social.

Les actions souscrites ont été entièrement libérées par apport en nature d'un montant de quarante mille euro (EUR 40.000) (étant équivalent à soixante-six mille deux cent vingt-huit Dollars Australiens (AUD 66.228) sur base du taux de change au 24 décembre 2007).

La preuve a été soumise au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-huit mille sept cent vingt-huit Dollars Australiens (AUD 88.728) représenté par quatre-vingt-huit mille sept cent vingt-huit (88.728) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar Australien (AUD 1) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davisteret, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008. LAC/2008/5406. — Reçu 198,84 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008027355/5770/123.

(080027557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Medfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.635.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«the proxy holder»

acting as a special proxy of DAXON PROPETIES S.A., with registered office in Proconsa II Bldg, 8th floor, Beatriz M. DE Cabal Street, Panama,

«the principal»

by virtue of a proxy under private seal given on December 13, 2007, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy holder declared and requested the notary to act:

1. That the company MEDFINANCE S.A., R. CS. Luxembourg B nr. 61.635, with registered office in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, was incorporated by deed of M^e Camille Hellinckx, then notary public residing in Luxembourg, on October 20, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 101 of February 17, 1998, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on December 7, 2000.

2. That the company's capital MEDFINANCE S.A. amounts to EUR 31,250.- (thirty-one thousand two hundred fifty Euro) divided into 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the undersigned has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company MEDFINANCE S.A.

4. That the undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the undersigned as liquidator of the company MEDFINANCE S.A. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the undersigned also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the undersigned grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That the proxy holder or the notary may proceed to the cancellation of the company's shares' register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancies, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences le texte anglais fait foi:

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DAXON PROPETIES S.A., ayant son siège social à Proconsa II Bldg, 8th floor, Beatriz M. DE Cabal Street, Panama,

«la mandante»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 décembre 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société MEDFINANCE S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° . 61.635, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée par acte de M^e Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 20 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n. 101 du 17 février 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu le 7 décembre 2000.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 31.250.- (trente et un mille deux cent cinquante euros) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme MEDFINANCE S.A.

4. Que sa mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme MEDFINANCE S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, Relation: LAC/2008/813. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 4 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008027350/211/89.

(080027207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

B2C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.786.

AUFLOSUNG

Im Jahre zweitausendacht, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Sind erschienen:

1.- Herr Stefan Lange, Bankkaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Olewiger Strasse 23.

2.- Frau Petronella Lange-Van Overbeek, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54295 Trier, Olewiger Strasse 23, hier vertreten durch Herrn Stefan Lange, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 15. Januar 2008,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung B2C S.à r.l., mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 615, rue de Neudorf, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 105.786 (NIN 2005 2401 020) gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. Januar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 493 vom 26. Mai 2005.

II.- Dass das Gesellschaftskapital sich augenblicklich auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125,-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Stefan Lange, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
2.- Frau Petronella Lange-Van Overbeek, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
Total: einhundert Anteile	100

III.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

IV.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

V.- Dass die Komparenten die alleinigen Eigentümer dieser Anteile sind und dass sie die folgenden Beschlüsse gefasst haben:

30425

Erster Beschluss

Die Kompargenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, beschliessen die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft B2C S.à r.l., mit Wirkung vom heutigen Tage an.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von den Kompargenten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen.

Dritter Beschluss

Die Kompargenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, erteilen den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate betreffend die Geschäftsführung.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.

Weiterhin erklären die Kompargenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, dass sie keine Forderungen zu stellen haben, weder gegen die Gesellschaft, noch gegeneinander.

Worüber Urkunde geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Kompargent, handelnd wie eingangs erwähnt, die gegenwärtige Urkunde mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Lange, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 janvier 2008. Relation: ECH/2008/112. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 12. Februar 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008027348/201/55.

(080027172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Minotauro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.188.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 22 janvier 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme MINOTAURO HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg n ° B 98.188, fut constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 153 du 6 février 2004;

- La société a actuellement un capital de trente deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société MINOTAURO HOLDING S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société MINOTAURO HOLDING S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société MINOTAURO HOLDING S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan arrêté au 31 décembre 2007 et le bilan de clôture daté du 10 janvier 2008;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

- Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MINOTAURO HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, LAC/2008/4874. — Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 14 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008027335/5770/51.

(080027129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Giala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 105.936.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le seize janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Giovanni Lazzari, administrateur de sociétés, demeurant au 5, Via Tosi, Clusone (BG), Italie, ici représenté par Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme GIALA S.A., R.C. Luxembourg B 105 936, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 519 du 1^{er} juin 2005.

- Le capital de la Société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle n'a aucune dette envers des tiers, l'actionnaire unique étant investi de tout l'actif mais Rengageant expressément à prendre à sa charge tout passif éventuel inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents, lequel a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société GIALA S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Schill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, LAC/2008/3082. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 8 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008027344/5770/48.

(080027136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

C.H.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.416.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 3 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 3 octobre 2007 que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de nommer aux fonctions de Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean - Francis Bretelle, demeurant à F-75007 Paris, 7, rue Vaneau.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008026782/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Château de Puycharnaud S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.222.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenue en date du 28 décembre 2007 que:

La société LA PERLA HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 333, Waterfront Drive, Tortola, British Virgin Islands a cédé les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société CHATEAU DE PUYCHARNAUD S. à r. l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, à Monsieur Geert Duizendstraal, né le 28 janvier 1953 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant au 34 Berkeley Tower, 48 West, E14 8RP Londres, Royaume-Uni.

Suite à cette cession, le capital de la société CHATEAU DE PUYCHARNAUD S. à r.l. est entièrement détenu par Monsieur Geert Duizendstraal: 500 parts sociales.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008026783/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN03901. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

M.T.B. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 73.640.

Par la présente, je soussigné, Serge Thill, vous informe que:

1. je dénonce le siège social de la société M.T.B. S.A. qui se trouve actuellement à 41, rue Bannent, L-3414 Dudelange, avec effet immédiat,
2. je démissionne en tant qu'administrateur de la société M.T.B. S.A. avec effet immédiat.

Dudelange, le 19 février 2008.

S. Thill.

Référence de publication: 2008026798/8676/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05106. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.973.

EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, SHIPBOURNE S.A., administrateur, a nommé comme représentant permanent M. Camille Cigrang, demeurant Parkside, Dene Park, Shipbourne Road Tonbridge-Kent TN11 9NS (U.K.).

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008026792/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.972.

EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, SHIPBOURNE S.A., administrateur, a nommé comme représentant permanent M. Camille Cigrang, demeurant Parkside, Dene Park, Shipboume Road Tonbridge-Kent TN11 9NS (U.K.).

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008026793/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03559. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Shiplux III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.971.

EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, SHIPBOURNE S.A., administrateur, a nommé comme représentant permanent M. Camille Cigrang, demeurant Parkside, Dene Park, Shipbourne Road Tonbridge-Kent TN11 9NS (U.K.).

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008026795/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Friogen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.149.

Dépôt rectificatif en remplacement de la mention déposée le 15 janvier 2008 sous le numéro L080007088.04 concernant le bilan au 31 décembre 2006 (déposé le 15 janvier 2008 numéro L080007088.05) rectificatif de celui déposé en date du 6 décembre 2007 sous le numéro L070166438.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le domiciliataire

Référence de publication: 2008027189/58/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02612. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080027164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Peafield Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.235.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 135.976.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 décembre 2007, acte n° 956 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2008026826/208/14.

(080026164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

O.T.I. S.A., Oil Technologies International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 131.752.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 décembre 2007, acte n° 958 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2008026827/208/13.

(080026155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

ProLogis European Developments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008026829/7241/11.

(080026206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Traveling Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 63.335.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAVELING HOLDING S.A.
LOUV SARL / EFFIGI SARL
Administrateur / Administrateur
M. Limpens / J.-R. Bartolini
Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008027101/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04040. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008026830/7241/11.

(080026212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Telindus PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.
R.C.S. Luxembourg B 68.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008026831/7241/11.

(080026217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Grinlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 76.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008026832/7241/11.

(080026229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Casimir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 48.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008026833/7241/11.

(080026255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Société d'Organisation Touristique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.721.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'ORGANISATION TOURISTIQUE S.A.

DMC SARL / EFFIGI SARL

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2008027102/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04042. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

**European Energy Systems S.A., Société Anonyme,
(anc. Unit Energy Systems S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008026834/7241/12.

(080026272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Barby Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008.

B. Moutrier
Notaire

Référence de publication: 2008026835/272/13.

(080026308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

ÖkoWorld Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008026836/7241/11.

(080026281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Technochem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 94.298.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008027097/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02365. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Sterling Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008026837/272/12.

(080026324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

PG Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 104.774.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2008.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008026838/272/12.

(080026337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Prestations, Maintenance, Bolting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.096.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008027078/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.
